

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

(Date de convocation : 10 Février 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 17 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 10 |
| Absents excusés non représentés :            | 2  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 27 |

L'An deux mille vingt-trois et le seize Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaients présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Madame Patricia VIVARES, Madame Marlène LAUGIER, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE,

**Pouvoirs** : Monsieur Christian SOLIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Monsieur Eric BOYER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Gisèle GIRARD (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Monsieur Franck RIMBERT (procuration à Madame Anne CUNTY), Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Monsieur Laurent COMTAT), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Robert IGOULEN, (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIERE), Monsieur Patrick MONTY (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

**Absents excusés** : Monsieur Pascal BREMOND, Madame Sabrina BOHIGUES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Travaux de réhabilitation d'un immeuble communal, situé Place de la Juiverie  
Avenant n°1 au lot 02 « Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé » conclu avec la SARL AASCO-AS COURTHEZON

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de conclure un avenant n°1 avec la SARL AASCO-AS COURTHEZON, titulaire du lot 02 « Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé » dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble communal situé Place de la Juiverie, et pour un montant initial de 1 980.00 euros H.T.

Cet avenant est pris, d'une part, en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique afin de régulariser des prestations complémentaires réalisées par la SARL AASCO-AS COURTHEZON pour le bon déroulement du chantier suite à des circonstances imprévues ayant amené à un retard dans l'exécution des travaux et un prolongement des délais jusqu'au 28 février 2023.

.../...

Le montant de ces prestations s'élève à 720.00 euros H.T. ce qui représente + 36.40 % du montant initial du marché.

D'autre part, cet avenant est pris en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique. La Ville ayant modifié le contenu des travaux initiaux entraînant un allongement des délais d'exécution et le report de la date de réception du chantier au 30 avril 2023, il est demandé au titulaire de réaliser des prestations supplémentaires jusqu'à la fin du chantier.

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 240.00 euros H.T., soit + 14.55 % du montant du marché initial.

L'avenant n°1 porte donc le montant du marché initial à 2 940,00 euros H.T.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver l'avenant n° 1 à conclure avec la SARL AASCO-AS COURTHEZON correspondant aux modifications susmentionnées.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

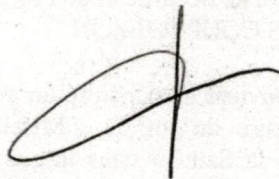
**APPROUVE** l'avenant n° 1 à conclure avec la SARL AASCO-AS COURTHEZON dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un immeuble communal situé Place de la Juiverie, lot 02 « Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

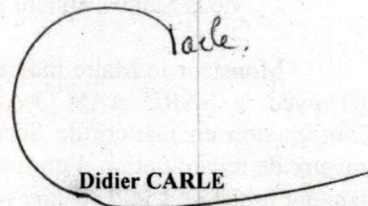
Le Secrétaire de Séance



Gérôme VIAU



Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 16 Mars 2023

Publiée le : 16 Mars 2023

Notifiée le

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS

EXE10

## AVENANT N° 1

## A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

## VILLE DE PERNES LES FONTAINES

Place Aristide Briand

84210 PERNES-LES-FONTAINES

Tél. : 04.90.61.45.00.

Email : [contact@perneslesfontaines.fr](mailto:contact@perneslesfontaines.fr)Email Service des Marchés Publics : [marchespublics@perneslesfontaines.fr](mailto:marchespublics@perneslesfontaines.fr)

Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire.

## B - Identification du titulaire du marché public

## SARL AASCO-AS COURTHEZON

62, rue Cesaria Evora

84350 COURTHEZON

Tél. : 04.90.28.71.56.

Email : [secretariat@aasco.fr](mailto:secretariat@aasco.fr)

SIRET : 478 354 848 00036

Représenté par Eric MENARD, Directeur Général.

## C - Objet du marché public

## ■ Objet du marché public:

MISSIONS DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ – REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL SITUÉ PLACE DE LA JUIVERIE

Lot 02 : MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ

- Date de la notification du marché public : 14 octobre 2022
- Durée prévisionnelle d'exécution du marché public : 7 mois
- Montant initial du marché public : 1 980.00 euros HT soit 2 376 euros TTC

## D - Objet de l'avenant

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris en application des articles du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications de marché autorisées.

Modification de marché relevant de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

Suite à des difficultés conjoncturelles dans les approvisionnements de certains matériaux et la réalisation de travaux modificatifs rendus nécessaires, le chantier a pris du retard. Les délais d'exécution de tous les marchés de travaux ont été prolongés jusqu'au 28 février 2023.

La mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé ayant continué à courir pour le bon déroulement du chantier, il convient de régulariser les prestations complémentaires réalisées suivantes :

| ELEMENT DE MISSION                       | Quantité | Prix unitaire en euros HT | Prix total en euros HT |
|------------------------------------------|----------|---------------------------|------------------------|
| Tenue du RJC                             | 5        | 30.00                     | 150.00                 |
| Participation aux réunions de chantier   | 7        | 30.00                     | 210.00                 |
| Visites périodiques du coordonnateur SPS | 6        | 30.00                     | 180.00                 |
| Visites ponctuelles du coordonnateur SPS | 6        | 30.00                     | 180.00                 |
| <b>TOTAL</b>                             |          |                           | <b>720.00</b>          |

Modification de marché relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

Le Maître d'Ouvrage procédant à des modifications dans le contenu des travaux initiaux entraînant du retard dans l'exécution du chantier, le délai d'exécution des marchés de travaux est prolongé jusqu'au 30 avril 2023.

Par conséquent, la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé est prolongée pour la même durée. Le titulaire réalisera les missions supplémentaires suivantes :

| ELEMENT DE MISSION                       | Quantité | Prix unitaire en euros HT | Prix total en euros HT |
|------------------------------------------|----------|---------------------------|------------------------|
| Tenue du RJC                             | 4        | 30.00                     | 120.00                 |
| Visites périodiques du coordonnateur SPS | 4        | 30.00                     | 120.00                 |
| <b>TOTAL</b>                             |          |                           | <b>240.00</b>          |

Le paiement de ces prestations interviendra à l'échéance 4 (suivi des travaux et remise du DIUO).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **720.00 euros**
- Montant TTC : 864.00 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 36.40 %

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **240.00 euros**
- Montant TTC : 288.00 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : + 14.55 %
- % d'écart cumulé : + 14.55 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **2 940.00 euros**
- Montant TTC : 3 528.00 euros

**E - Signature du titulaire du marché public**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public****■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*